



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 7725

### Texte de la question

M. Claude Evin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des enseignants documentalistes. Ces personnels en charge de la gestion des centres d'information et de documentation reconnus comme enseignants, jouent un rôle essentiel au sein des établissements. Ils permettent aux élèves de se former à la recherche de documents et à la maîtrise de l'information, ils gèrent des centres de ressources multimédia et participent de manière active aux différents projets pédagogiques de l'établissement. Etant donné la multiplicité de ces missions il souhaiterait connaître les positions du ministre concernant les différentes revendications de ces personnels sur la création de postes de titulaires-remplaçants en documentation et sur leur souhait de voir créer deux postes de documentalistes par établissement pour répondre aux besoins de formation des élèves et pour assurer une ouverture suffisante des centres de documentation et d'information.

### Texte de la réponse

S'agissant de la création de deux postes de documentalistes par établissement, il convient de rappeler que la priorité en la matière est, dans un premier temps, de combler les déficits existants. En effet, si les lycées et lycées professionnels sont désormais dotés d'un emploi voire de deux ou plus en ce qui concerne les plus gros établissements, certains collèges en sont encore dépourvus, bien que le déficit de 680 collèges non dotés en 1995 ait pu être ramené à moins de 300 actuellement. Afin de poursuivre la politique de résorption du déficit, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie s'efforce de créer progressivement, mais de façon continue, des emplois définitifs de chargés de documentation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Claude Evin](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7725

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 décembre 1997, page 4581

**Réponse publiée le :** 23 février 1998, page 1043